



Avenant n°1 Convention de maîtrise d'ouvrage unique concernant la mise en sécurité et accessibilité de la traversée du bourg de Xaintrailles

Entre,

ALBRET COMMUNAUTE, représentée par son Président, Monsieur Alain LORENZELLI, autorisé par décision n°DEC_015_2022 en date du - **9 FEV. 2022**

Ci-après désignée « Albret Communauté » ;

Et

La Commune de Xaintrailles, représentée par son Maire, Madame Michèle AUTIPOUT, autorisé par délibération n° _____ en date du _____.

ci-après désignée « la commune » ;

PREAMBULE

Par décision n° DEC_060_2021 du 29 avril 2021, il a été décidé de signer une convention tripartite de maîtrise d'ouvrage unique assurée par Albret Communauté entre : Albret Communauté, la commune de Xaintrailles et le Département de Lot-et-Garonne.

La convention n'a fait l'objet d'aucune signature de la part du Département, qui en décembre 2021 a souhaité conventionner directement avec Albret Communauté, renonçant à la signature d'une convention tripartite. En ce sens, une convention entre Albret Communauté et le Département de Lot-et-Garonne a été signée le 10 janvier 2022.

En conséquence, il convient d'ajuster la présente convention.

OBJET DE L'AVENANT

Convention bipartite en lieu et place d'une convention tripartite.

Identification des signataires :

Albret Communauté et la commune de Xaintrailles.

Plan de financement.

Le plan de financement est ajusté comme suit :

CHIFFRAGE Phase Travaux 20220128

		Département	CCAC	Commune	TOTAL
Travaux	PRESTATIONS GENERALES	6 094,49 €	7 444,49 €	6 094,49 €	19 633,47 €
	VOIRIE	72 093,03 €	38 790,50 €	59 413,78 €	170 297,31 €
	BORDURES et CANIVEAUX		6 209,77 €	22 792,86 €	29 002,63 €
	TERRASSEMENT		1 461,86 €	10 852,55 €	12 314,41 €
	ESPACES VERTS			32 559,86 €	32 559,86 €
	MOBILIER ET DIVERS	52 296,43 €	24 132,84 €	84 514,05 €	160 943,32 €
	ECLAIRAGE				- €
	TRANCHEES TECHNIQUES		- €	1 185,57 €	1 185,57 €
	ASSAINISSEMENT			60 193,70 €	60 193,70 €
	PSE1 Pluvial		15 972,14 €		15 972,14 €
PSE2 Bordures parementées		15 255,00 €		15 255,00 €	
PSE3 Garde corps		9 773,00 €		9 773,00 €	
Avenant ralentisseur supplémentaire				- €	
Maitrise d'œuvre 8%		44 725,43 €		44 725,43 €	
TOTAL HT		130 483,95 €	163 765,03 €	277 606,86 €	571 855,84 €
TVA		26 096,79 €	32 753,01 €	55 521,37 €	114 371,17 €
TOTAL TTC		156 580,74 €	196 518,04 €	333 128,23 €	686 227,01 €
SUBVENTIONS	DETR 30% du (montant HT - éclairage)		13 086,90 €	95 193,00 €	108 279,90 €
	Bordures et caniveau (50% de 30 400€) + (50% de (30 400€-42 289€))			21 145,00 €	21 145,00 €
	Amendes de polices (sur 3 années) (40% de 15 200€)			18 240,00 €	18 240,00 €
	Participation Département plafonnée à 150 000 € TTC		150 000,00 €		150 000,00 €
Participation communale de 50% des travaux CCAC		81 882,52 €		81 882,52 €	
TOTAL subventions et participations		244 969,42 €	134 578,00 €	379 547,42 €	
Reste à charge HT		75 976,36 €	224 911,38 €	300 287,73 €	

Nota : comme indiqué dans la convention initiale, le montant pourra varier compte tenu du coût réel des travaux dont le montant exact ne pourra être confirmé que lors de l'établissement du ou des décomptes généraux et définitifs. En tout état de cause, ces variations devront être validées par la Commune et le Département dès lors qu'elles concernent des aménagements de leur compétence et convention respective.

Le reste des dispositions demeure inchangé.

Pour Albret Communauté

Pour la Commune de Xaintraillles

- 9 FEV. 2022

